

République Française



Ville de Draguignan

N° 2023-118

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**GRILLE TARIFAIRE – DROIT D'ENTRÉE AU MUSÉE DES BEAUX ARTS DE
DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Le musée des Beaux-Arts ouvrira ses portes le 16 novembre 2023 au terme d'une profonde rénovation qui témoigne d'une ambition politique, celle de faire du musée municipal une vitrine reflétant la richesse et le dynamisme culturels de Draguignan.

L'ancien couvent des Ursulines, devenu palais d'été de Martin du Bellay au milieu du XVIII^e siècle, a été complètement métamorphosé. Agrandi, repensé, il accueille désormais des espaces consacrés aux activités pédagogiques, spectacles, conférences et des salles d'expositions temporaires. En parallèle, d'importantes campagnes de restauration ont été entreprises sur la quasi-totalité des œuvres du parcours permanent.

Afin de pouvoir accueillir le public dès la réouverture le 16 novembre 2023, il vous est proposé une grille tarifaire qu'il convient de fixer conformément au tableau joint en annexe. Cette grille a été construite en fonction des spécificités socioculturelles du territoire et inscrit le musée comme un équipement public accessible, proposant une programmation riche et dynamique pour un droit d'entrée raisonnable comparativement aux autres musées de la région et qui tient compte des différentes vulnérabilités par des exonérations et plages de gratuité.

Le règlement de visite du musée des Beaux-Arts est joint à la présente délibération ainsi que le règlement relatif à la privatisation des lieux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- approuve la grille tarifaire du droit d'entrée au musée des Beaux-Arts de Draguignan, jointe en annexe.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Annexe à la délibération n° 2023-118

Grille tarifaire des entrées – Musée des Beaux-arts de Draguignan

Désignation	Prix
Entrée du musée	
Droit d'entrée (exposition temporaire incluse)	6 euros/ 4 euros (tarif réduit)
+ 65 ans / familles nombreuses / personnes porteuses d'un billet de moins d'un mois du musée des ATP, de l'Artillerie, HDE, d'une carte d'abonné à Théâtres en Dracénie *	Réduit
- 26 ans / demandeurs d'emploi/ minima sociaux/ amis du musée/ enseignants/ artistes/ journalistes/guides-conférenciers/ ICOM/ personnes en situation de handicap + 1 accompagnateur *	Exonération.
Groupes 10 personnes et plus	Tarif réduit
Inscription pour une visite guidée maximum 20 personnes Durée de la visite : 1h à 1h30	Tarif réduit*nb personnes + coût supplémentaire de 120 euros
Le 1 ^{er} dimanche de chaque mois, lors des nocturnes et manifestations nationales (JEP, nuit des musées etc.).	Gratuit
Les scolaires et accompagnateurs	Gratuit
Ateliers (hors scolaire)	3 euros enfants 6 euros adulte
Pass annuel	15 euros individuel / 25 euros par couple
Privatisations	
Auditorium	600 euros la demi-journée visite incluse
musée pour une soirée (agent de sécurité pour vérification entrée, sac + traiteur à la charge de l'entreprise)	1250 euros
Musée + square Mozart	1 500 euros
Tournages de films et photos publicitaires ou commerciaux	1500 euros la demi-journée
longs métrages et fiction TV	1000 euros
courts- métrages ou documentaires	250 euros
photos artistiques	200 euros

*Sur présentation de justificatif